

(1)

( N° 28. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 16 JANVIER 1866.

Crédits supplémentaires de 6,000 et de 14,200 francs au Budget du  
Ministère des Finances de l'exercice 1865.

### EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations un projet de loi tendant à allouer au Budget du Ministère des Finances de l'exercice 1865 : 1° un crédit supplémentaire de 6000 francs au chapitre 1<sup>er</sup>, article 10, *Magasin général des papiers*, et 2° un crédit de 14,200 francs destiné à rembourser une avance faite à l'État par la liste civile, pour l'acquisition de propriétés qui ont été incorporées dans le domaine de Laeken

En ce qui concerne le premier crédit, la Chambre se rappellera, Messieurs, que, dans sa séance du 8 juillet 1865 (*Annales parlementaires*, page 1377), j'ai annoncé que, dans le but de faciliter la vérification des listes électorales, j'examinerais s'il n'y aurait pas lieu de prescrire aux receveurs des contributions la tenue d'un sommier, par commune, résumant, pour chaque contribuable, les diverses contributions auxquelles il est imposé.

J'ai arrêté le modèle de ce registre et l'on va le livrer à l'impression. Mais le magasin ne renfermant pas la quantité de papier nécessaire à cet effet, et l'allocation ordinaire étant absorbée, je me vois dans la nécessité de demander un crédit supplémentaire.

Quant au second crédit, les 14,200 francs qui en forment le montant sont destinés à rembourser une avance faite par la liste civile pour prix d'acquisition d'une maison et de quelques parcelles de terre qui longeaient le domaine royal de Laeken.

Cette acquisition, qui remonte à 1845, avait été rattachée à une autre demande de crédit à laquelle il ne fut pas donné suite, circonstance qui explique le retard que la régularisation de cette affaire a éprouvé.

*Le Ministre des Finances,*

FRÈRE-ORBAN.

**PROJET DE LOI.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Notre Ministre des Finances présentera , en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

**ART. 1<sup>er</sup>.**

Un crédit supplémentaire de six mille francs est alloué au Budget du Ministère des Finances de l'exercice 1865, au chapitre I<sup>er</sup>, article 10, *Magasin général des papiers.*

**ART. 2.**

Un crédit de quatorze mille deux cents francs est alloué au même Budget pour rembourser une avance faite à l'État en 1845 par la liste civile, et acquitter les intérêts de la somme avancée du chef de l'acquisition d'une maison et de six parcelles de terre, qui ont été incorporées au domaine de Laeken.

Ce crédit formera l'article 47 dudit Budget.

**ART. 5.**

Les deux allocations comprises dans le présent projet de loi seront imputées sur les ressources ordinaires de l'exercice 1865.

Donné à Bruxelles, le 10 janvier 1866.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

**FRÈRE-ORBAN.**

---